

Avis de concours externes sur épreuves 2018 **Filière des sapeurs-pompiers professionnels**

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle à Saint-Julien-lès-Metz (SDIS) organise deux concours externes sur épreuves de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels.

Epreuves écrites de pré-admissibilité le 24 mai 2018 à Châlons en Champagne.

Epreuves sportives d'admissibilité à partir du 25 juin 2018 à Amnéville, Metz, Saint-Julien-lès-Metz et Thionville

Epreuve orale d'admission à compter du 3 septembre 2018 à Thionville

Pour faire acte de candidature les candidats devront, notamment, au 24 mai 2018 :

- jouir de la nationalité française ou être ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- être en position régulière au regard du code du service national.

Les candidats devront en outre être :

1^{er} concours :

- titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V (C.A.P.- B.E.P) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par les dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Les candidats fournissent au SDIS 57 au plus tard à la date de la première épreuve soit la copie du titre ou du diplôme requis, soit la copie du titre ou diplôme obtenu dans leur Etat d'origine et reconnu comme équivalent aux diplômes français requis, soit la décision rendue par l'une des commissions instituées par le décret du 13 février 2007 susvisé. Les candidats sollicitant une dispense de diplômes en application d'une disposition légale fournissent au SDIS 57 les justificatifs permettant à cette dernière de vérifier qu'ils peuvent bénéficier de cette dispense.

2^{ème} concours :

- avoir la qualité de sapeur-pompier volontaire et justifier de trois ans au moins d'activité en cette qualité ou en qualité de jeune sapeur-pompier, de volontaire du service civique assurant des missions de sécurité civile, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, du bataillon des marins-pompiers de Marseille ou des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile et ayant suivi avec succès la formation initiale de sapeur-pompier volontaire de 2e classe ou une formation jugée équivalente par la commission mentionnée à l'article 7 du décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels.

Le 2^{ème} concours externe est également ouvert aux candidats ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen justifiant d'une qualification jugée équivalente à celle délivrée aux sapeurs-pompiers volontaires par la commission mentionnée à l'article 7 du décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 et de trois ans d'activité.

Nombre de postes ouverts au 1^{er} concours : 249 - nombre de postes ouverts au 2^{ème} concours : 251

Les personnes qui souhaitent faire acte de candidature devront procéder à leur préinscription sur le site du SDIS de la Moselle <http://www.sdis57.fr> du **1^{er} février au mercredi 7 mars 2018 à minuit**, imprimer leur dossier, le signer, le compléter et le transmettre, **avant le 15 mars 2018 minuit** cachet de la poste faisant foi, avec les justificatifs demandés à l'adresse indiquée ci-dessous :

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle
Concours Caporaux
B.P. 50083
SAINT-JULIEN-LES-METZ
57072 - METZ CEDEX 03